



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLÈRE

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 064-216401299-20241014-20241008-DE



Délibération n° 2024-10-08

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 14 octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

08/10/2024

Date d'affichage :

08/10/2024

Nombre de membres :

Afférents : 31

Présents : 26

Qui ont pris part au vote : 31

Votes :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : M. JACOTTIN, M. OCHEM, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. MAZODIER, Mme FRANCO, M. CHAVIGNÉ, Mme AUCLAIR, M. BAYSSAC, Mme FERRER, M. CABANES, M. BALMORI, M. COLLET, M. MAUBOULES, M. LALANNE, Mme LOURAU, Mme DE BOISSEZON, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme WEISS, Mme LABOURET, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. LARCHER, M. RIBETTÉ, Mme BOGNARD, Mme FLOUS.

Absents excusés : Mme FOURCADE, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. NASSIEU-MAUPAS, M. COLIN, M. LESCHIUTTA, M. FRETAY, M. DEFRASNE.

Pouvoirs : Mme FOURCADE à Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA à M. COLLET, M. NASSIEU-MAUPAS à M. MAUBOULES, M. FRETAY à Mme FLOUS, M. DEFRASNE à Mme BOGNARD.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU-LESCLAUX.

N° 2024-10-08

ATTRIBUTION DU NOM D'ÉMELINE PIERRE À LA PISCINE MUNICIPALE DE BILLÈRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La nageuse Émeline PIERRE déjà plusieurs fois championne de France, d'Europe et du Monde a brillé aux Jeux paralympiques de Paris 2024 en remportant une médaille d'or sur l'épreuve reine du 100m nage libre et une médaille de bronze au 100m dos.

Originaire de Billère, elle a commencé à nager à la piscine municipale de la commune où elle a montré, dès le départ, tout son potentiel. Cet établissement a ainsi joué un rôle essentiel dans son parcours sportif.

Considérant que la ville de Billère a toujours eu à cœur de promouvoir le sport et de valoriser les athlètes qui ont contribué à son rayonnement,

Considérant l'importance de rendre hommage à nos champions locaux et d'inspirer les jeunes générations à travers des modèles de réussite,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le nom d'Émeline PIERRE à la piscine municipale de Billère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉNOMMER** la piscine municipale « Piscine Émeline PIERRE ».

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Arnaud JACOTTIN

Délibération rendue exécutoire
après transmission à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site internet le :

